

ÉDITORIALMICHEL
LAUWERS

La loi gardiennage devrait créer de l'emploi

La loi Jambon, une plus-value limitée

Rarement, une loi organique aura suscité une telle unanimité... Le secteur du gardiennage privé est très heureux de la publication au Moniteur de la nouvelle loi réglementant la sécurité privée.

Logique, puisque le texte qui remplace la loi Tobback, qui était largement dépassée par les évolutions technologiques et (in)sécuritaires, élargit ses champs de compétences. Du côté des forces de l'ordre, on ne voit pas très bien non plus qui y trouverait à redire, puisque l'objectif général de la loi Jambon est de permettre aux militaires et aux policiers de se consacrer davantage à, si l'on ose dire, leur «core business». La même conclusion s'impose pour le citoyen, a priori satisfait que le législateur se préoccupe de remettre à niveau l'organisation de sa sécurité.

Actuellement, le secteur privé emploie quelque 20.000 personnes dans le gardiennage. Un chiffre en hausse par rapport à la Belgique d'avant les attentats de mars 2016. L'extension des activités telle que prévue dans la nouvelle loi devrait avoir entre

La nouvelle loi devrait contribuer à créer des jobs pour les peu qualifiés, mais pas à enrichir notre tissu industriel.

autres pour effet de prolonger cette tendance positive. Le secteur devrait continuer à engager en net. Une création d'emplois socialement intéressante, puisque ces métiers recourent en partie à des profils peu, voire pas, qualifiés alors que ce sont justement les plus malaisés à insérer. Un autre motif de se réjouir de la publication

de ce texte. Reste qu'a priori, ces activités – et ces jobs – ne vont pas créer de plus-value pour notre économie. Elles vont, pour l'essentiel, faire basculer

des missions du secteur public vers le privé. Au-delà des sorties du chômage, il ne faut pas en attendre de création de richesse nette. Elles ne vont pas non plus doper un secteur aux ambitions internationales, dans la double mesure où ces activités sont très ancrées localement et déjà consolidées à l'échelle européenne. Face aux géants continentaux déjà implantés sur le sol belge, on voit mal les petits challengers belgo-belges du secteur s'armer pour partir à l'assaut de marchés étrangers. Aurait-ce été différent si l'on avait modernisé la loi plus tôt? Une question purement rhétorique...